



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

09 octobre 2020

Halle de tir indoor sur le site de la caserne de Sion Signature d'une convention

Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), le Canton du Valais et la Ville de Sion ont signé une convention pour l'implantation d'une halle de tir indoor sur le site de la caserne cantonale de Sion. Cette installation permettra à l'armée et à la police cantonale de procéder à l'instruction et à l'entraînement au tir à courte distance en milieu fermé. Elle permettra également de diminuer considérablement les nuisances sonores sur la place de Pra Bardy.

Depuis décembre 2017 et le retour des écoles de recrue à Sion, la place de tir de Pra Bardy est utilisée à sa pleine capacité. Environ 1.5 million de coups y sont tirés annuellement, provoquant des nuisances sonores dépassant les valeurs limites d'exposition au bruit des places d'armes, de tir et d'exercice militaires définies dans l'ordonnance fédérale contre le bruit. De plus, la place de tir de Pra Bardy jouxte les quartiers d'habitations d'Aproz Sion et d'Aproz Nendaz, ainsi que la zone de détente des Îles, soumettant les habitants et les usagers à une charge sonore importante.

Plusieurs solutions étudiées

Afin de mettre la place de tir de Pra Bardy en conformité avec les exigences légales en matière de bruit, un groupe de travail tripartite réunissant des représentants du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), du Canton du Valais et de la Ville de Sion a été mis sur pied. Plusieurs pistes ont été étudiées comme la réalisation de mesures organisationnelles, la couverture partielle des couloirs de tir et enfin la suppression des tirs à courte distance sur la place de tir de Pra Bardy et relocalisation de ces tirs dans une halle de tir indoor. Cette dernière option a finalement été retenue comme étant la plus pertinente. En juillet 2020, le DDPS, le Canton et la Ville ont ainsi signé une déclaration d'intention dans ce sens, déclaration aujourd'hui finalisée par la signature d'une convention.

Halle pour les tirs à courte distance de l'armée et de la police

Dans cette convention, les partenaires s'engagent à réaliser une installation de tir indoor sur le site de la caserne cantonale de Sion, dans le quartier de Champsec. Cette halle sera dédiée à l'instruction et l'exercice des tirs à courte distance de l'armée et de la police cantonale. Elle comprendra sept couloirs de tir réservés au DDPS et trois couloirs de tir réservés à la Police cantonale. Celle-ci pourra également les mettre à disposition des polices municipales et régionales en fonction de leurs besoins. Les abords de l'installation seront aménagés de manière à ne pas générer de nuisances pour le voisinage. L'Etat du Valais et le DDPS construiront l'installation en copropriété. Le financement de la construction, estimée à 30 millions de francs, est assuré conjointement par la Confédération et le Canton, qui a déjà prévu pour cet objet un montant de 12 millions de francs dans le cadre des priorités d'investissement du Fonds FIGI pour la période 2021-2024. Un crédit d'engagement relatif à cet objet sera présenté en temps voulu au Grand Conseil valaisan. Les frais d'exploitation et d'entretien seront financés selon une clé de répartition qui reste



encore à préciser. Le chantier devrait débuter début 2022, pour une mise en activité de la halle de tir dès 2023.

Réaménagement de la place de tir de Pra Bardy

La réalisation de cette installation permettra de supprimer les nuisances sonores provoquées par les tirs à courte distance, qui représentent environ 75% des tirs effectués à Pra Bardy. A moins qu'un site alternatif adéquat puisse être trouvé en Valais central, les tirs à longue distance seront maintenus sur la place de tir de Pra Bardy, moyennant des aménagements du site. Le DDPS s'engage à réguler, dans la mesure du possible, par des mesures organisationnelles les tirs sur la place de tir de Pra Bardy jusqu'à la mise en service de l'installation indoor. De son côté, le projet de couverture phonique des stands actuels est abandonné.

Personnes de contact

Eric Castelot, chef immobilier de l'instruction, État-major de l'armée, 058 484 05 85

Frédéric Favre, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport, 027 606 50 05

Philippe Varone, président de Sion, 079 221 12 57